

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 FEVRIER 2017 à 18H30

Présents : Tous les membres en exercice

Absents excusés : Mme Nathalie COSTE (pouvoir à Monsieur LEFAIT), Monsieur Geoffrey HANNOTEL, Madame Claire DENIS (pouvoir à Monsieur ROMMENS), Monsieur Stéphane DUBOIS (pouvoir à Monsieur DARQUES)

Secrétaire : Mme Claudine DUCHATEL

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Claudine DUCHATEL secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Abondement de l'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages de la CAPSO

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la CAPSO sur la proposition d'abondement de l'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages.

Cette aide était déjà proposée par la CASO et 6 des 22 communes versées une aide sur différents critères.

Monsieur Hénin indique que le fait d'abonder cette aide entraînera une dépense supplémentaire que le budget de la commune ne peut couvrir sans avoir de recette permettant de l'équilibrer.

Monsieur Rommens indique que ce type de proposition est plus facile à maîtriser dans une grosse commune.

Monsieur Richard et Madame Duriez estiment que ce dossier devrait être du seul ressort de l'intercommunalité.

Monsieur Darques propose de donner un coup de pouce aux jeunes ménages à hauteur de 300.00 à 500.00 €.

Aussi, au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'abonder cette subvention aux primos-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide de fixer le montant de la subvention communale à 500 € par logement.
- De retenir éligibles les dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal, décide à 6 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions d'accepter la proposition susmentionnée.

4) Transfert des pouvoirs de polices spéciales de l'habitat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CAPSO sur le transfert des pouvoirs de polices spéciales de l'habitat.

Sur la commune deux cas sont susceptibles d'entrer dans ce domaine, l'un rue des écoles, le second rue de saintes.

Après discussion les membres du conseil ne s'opposent pas au transfert mentionné ci-dessus.

5) Restitution des compétences optionnelles ou supplémentaires de la CCM

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 01/01/2017, les compétences relatives à l'éclairage public et à la construction d'espaces multisports ne seront plus portées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Orner (CAPSO).

Les immobilisations se rapportant aux compétences susnommées seront restituées aux communes Concernées. Les biens concernés seront sortis de l'inventaire de la CC Morinie pour être intégrés dans les comptabilités des communes membres, au cours de l'exercice 2016. Les valeurs des biens à transférer détaillées ci-après :

- 2145 – CYTISTADE HEURINGHEM : 55 056.00 €, valeur nette comptable : 51 386.00 €
 - Subventions : 33 685.00 €
 - 1318 – 4 920.00 €
 - 1331 – 11 470.00 €
 - 1313 – 17 295.60 €
- 215-015-ECLAIRAGEPUBLIC : 359.46 €
- 215-030-ECLAIRAGEPUBLIC : 2 035.74 €
- 215-031-ECLAIRAGEPUBLIC : 44.63 €
- 215-033-ECLAIRAGEPUBLIC : 8 416.45 €
- 215-035-ECLAIRAGEPUBLIC : 912.44 €

Un certificat administratif sera établi et sera annexé à la délibération.

La boulangerie appartient désormais à la CAPSO qui gère le bail.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Payeur à mener l'ensemble des procédures relatives à cette démarche.

6) Noréade – Adhésions de nouvelles communes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Noréade évoquant le souhait de certaines communes d'intégrer le syndicat.

Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompages, protection des*

points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

7) Demandes de subventions

- a) Monsieur le Maire indique que le Député propose d'allouer une aide de 5000.00 € via sa réserve parlementaire pour un projet communal. Monsieur le Maire propose la mise en place de feux intelligents à hauteur de l'école sur la rue de Saint-Omer (avec passages piétons et bouton arrêt pour les personnes souhaitant traverser).
Monsieur Hénin indique que si la voirie est encore départementale il conviendrait de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention.
- b) Monsieur le Maire indique que des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental peuvent être lancées dans le cadre du FARDA sur plusieurs projets communaux (réfection de la rue du Bibrou, verrière de la salle communale, signalisation routière ...)

Après discussion les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions dans le cadre des projets communaux.

8) Travaux en régie – Fixation du taux horaire moyen des travaux effectués en régie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent, dans un premier temps, à la section de fonctionnement, aux articles correspondant aux natures de dépenses. Les dépenses de main-d'œuvre, de petit outillage et autres, initialement inscrites en section de fonctionnement, peuvent être transférées (par le biais du compte 72 " travaux en régie ") en fin d'exercice, au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

Pour pouvoir transférer les charges de personnel relatives aux travaux en régie, il est nécessaire de fixer le taux horaire par grade comme suit :

- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe : 22.21 €
- Adjoint Technique Territorial : 16.91 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver les taux horaires ci-dessus.

9) Organisation des accueils de loisirs 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande des familles et face à la réussite des éditions précédentes, il conviendrait de renouveler les accueils de loisirs pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser l'accueil de loisirs aux dates suivantes :

- Du 24 au 28 Avril, soit 5 jours
- Du 24 Juillet au 11 Août, soit 15 jours

Monsieur le Maire propose les grilles tarifaires suivantes :

Du 24 au 28 Avril 2017 – Tarif Journalier			
Enfants résidants ou scolarisés à Heuringhem			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 ^{er} Enfant	2.30 €	2.50 €	2.70 €
A partir du 2 ^{ème} Enfant	2.20 €	2.40 €	2.60 €
Enfants extérieurs			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 ^{er} Enfant	3.30 €	3.50 €	3.70 €
A partir du 2 ^{ème} Enfant	3.20 €	3.40 €	3.60 €

Du 24 Juillet au 11 Août 2017 – Forfait semaine			
Enfants résidants ou scolarisés à Heuringhem			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 ^{er} Enfant	11.50 €	12.50 €	13.50 €
A partir du 2 ^{ème} Enfant	11.00 €	12.00 €	13.00 €
Enfants extérieurs			
Coefficient CAF	< 617	De 618 à 900	> 900
1 ^{er} Enfant	16.50 €	17.50 €	18.50 €
A partir du 2 ^{ème} Enfant	16.00 €	17.00 €	18.00 €

L'encadrement de l'Accueil de Loisirs sera assuré par le personnel communal qualifié à cet effet.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les dates et grilles tarifaires proposées et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Hénin suggère de solliciter les communes de Blendecques, Ecques et Helfaut pour réserver un quota de places afin de les proposer aux familles sur le mois de juillet. Une date butoir pourrait être mise en place afin de débloquer les places si elles ne sont pas pourvues.

10) Divers

- a) « Hauts de France propre ». Monsieur le Maire indique que la Commune participera à cette opération qui se déroulera le samedi 18 mars. Les organisateurs fournissent l'ensemble du matériel nécessaire à l'opération. Les associations de la commune ont été sollicitées pour participer à l'action. L'école sera sollicitée également pour sensibiliser les enfants à la cause.
- b) Monsieur le Maire indique qu'un litige oppose Madame Gwendoline Lamothe à la commune devant le conseil des prud'hommes.
Monsieur Hénin et Madame Lamirand demandent des précisions sur ce dossier.
- c) Monsieur le Maire informe le conseil qu'un local des archives a été créé à l'étage de la salle communale par les agents des services techniques (coût 1300.00 €). Ce chantier a également été l'occasion de remplacer les radiateurs de la salle d'activités.
- d) Monsieur le Maire indique que le dossier de la porcherie n'est toujours pas clôturé et que des instances sont toujours en cours au tribunal.
- e) Le poste EDF de la rue de Saintes sera installé le 23 mars.
- f) A compter du 14 mars la mairie n'établira plus les demandes de Cartes Nationales d'Identité. Les usagers seront accompagnés dans leurs démarches par les agents du service administratif et orientés vers les communes équipées (St Omer, Aire, Thérrouanne, Fauquembergues)
- g) Monsieur le Maire indique que le compromis de vente du logement situé à côté de l'école se déroulera le 10 mars.
- h) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dates des élections qui vont se dérouler en 2017 :
 - a. Présidentielles : 23 avril et 07 mai (bureau de vote ouvert jusqu'à 19h00)
 - b. Législatives : 11 et 18 juin (bureau de vote ouvert jusqu'à 18h00)
 - c. Sénatoriales : 24 septembre (le conseil se réunira prochainement pour désigner ses représentants)
- i) Monsieur Rommens signale que des parents lui ont indiqué que des enfants auraient peur de se rendre à l'abribus situé en bas de la rue du Hocquet à cause du manque d'éclairage public à cet endroit.

Séance levée à 20h00